

REUNION DU 24 FEVRIER 2026

(1/2026)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 12

Étaient présents : M. HERVÉ Pierre, M. TERRIERE Anthony, M. TIBURCE Jean-Michel, Mme DUPONT Frédérique, M. FERRARI Bruno, M. GABORIAUD Jean-Michel et M. GUILBERTEAU Jean-Paul.

Absents excusés : Mme TRICOIRE Nathalie (pouvoir à M. HERVÉ)
M. LEBLANC Jean-Sébastien (pouvoir à Mme DUPONT)
Mme LECLERC Brigitte (pouvoir à M. TERRIERE)
Mme MONDIN Dominique
M. DEMINIER Jean-Louis

Secrétaire : M. TIBURCE Jean-Michel

Convocation le 13 février 2026

Ordre du jour

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal de la Mairie
- Approbation du CFU 2025 du Budget Annexe (BA) « Chaufferie Bois Energie »
- Affectation des résultats du budget principal (Mairie) 2025 (+ Chaufferie)
- Approbation du CFU 2025 du BA « Lotissement du Parc »
- Affectation des résultats 2025 du BA « Lotissement du Parc »
- Approbation du CFU 2025 du BA « Locaux Commerciaux »
- Affectation des résultats 2025 du BA « Locaux Commerciaux »
- Vote des taux d'imposition 2026
- Attribution de compensation 2026
- Vote du Budget Primitif (BP) 2026 de la Mairie
- Vote du BP 2026 du BA « Lotissement du Parc »
- Vote du BP 2026 du BA « Locaux Commerciaux »
- Prix de l'énergie de la chaufferie bois
- Modification des statuts du SDEER
- Mutuelle des agents suite à avis CST
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité. Les documents budgétaires ont été envoyés aux conseillers, par mail, le 10 février 2026.

M. le Maire nomme le secrétaire de séance, M Jean-Michel TIBURCE.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Maire souhaite remercier vivement tous les bénévoles pour les inondations qui ont touchées la commune : Patrick MASSIAS, Julien BRUNG, Adrien TEXIER, Serge CHARLES, Jean-Marie BARBAUD, Thierry DUPONT ainsi que les élus et agents communaux (dont un ayant décalé ses congés pour aider). Merci pour leur aide précieuse ainsi qu'à l'épicerie des Quatre Routes pour sa présence (et le café). M. HERVE a beaucoup échangé avec les pompiers et gendarmes de Saintes ainsi que des pompiers venus spécialement de Pérignac. Merci également aux bénévoles de la Protection Civile venant d'autres départements afin de compléter nos effectifs. Il exprime une pensée particulière à tous ceux qui ont été touchés par l'eau dans leur maison. Environ 6 palettes de parpaings ont été utilisées.

M. HERVE informe également le conseil d'un problème de pollution d'hydrocarbures aux 4 Routes. Les pompiers ont dû se déplacer et faire venir une société privée afin de dépolluer le site. L'OFB (Office Français de la Biodiversité) était également présent sur place.

Pour finir, l'agglomération de Saintes a mis en place une cellule de crise pour les entreprises touchées ou impactées par cette crue (perte de chiffre d'affaire etc.). Une première liste a été envoyée, l'agglo les recontactera directement.

1. Approbation du CFU 2025 du Budget Principal de la Mairie – D20260224001 - **REPORTÉ**

Suite à un dysfonctionnement national du site HELIOS, le CFU de la commune n'a pas pu être délivré à temps pour la réunion de conseil. Il est donc impossible de le voter sans le retour du SGC. Néanmoins, les autres points à l'ordre du jour, comprenant les CFU des budgets annexes, les affectations de résultats et les budgets primitifs 2026 peuvent être votés.

2. Approbation du CFU 2025 du Budget Annexe (BA) « Chauffage Bois Energie » – D20260224002

Tableau récapitulatif :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/25	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	17 118,00	8 778,00	-8 340,00
	c/001 (Excédent d'inv reporté)		2 108,44	
	Solde global d'exécution	17 118,00	10 886,44	-6 231,56
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	21 928,38	23 369,99	1 441,61
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		6 443,47	
	Solde global d'exécution	21 928,38	29 813,46	7 885,08

3. Affectation des résultats du budget principal (Mairie) 2025 + Budget Annexe « Chauffage Bois Energie » – D20260224003

Après avoir constaté les résultats pour l'exercice 2025 du budget principal ainsi que du budget annexe « Chauffage Bois Energie », qui présentent chacun un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **198 836,65 €** pour la Mairie et de **7 885,08 €** pour la Chauffageie,

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **100 758 €**,

Ajouté à cela le déficit d'investissement de la Chauffageie Bois Energie s'élevant à **6 231,56 €**,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2025, indiquant une dépense d'investissement d'un montant de **11 000 €**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Considérant que le budget de 2025 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **118 768,44 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : 117 989,56 €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002 : 94 963,73 €**
- Affectation au **déficit** reporté de la section d'investissement, **compte 001, pour 106 989,56 €**

4. Approbation du CFU 2025 du BA « Lotissement du Parc » – D20260224004

Tableau récapitulatif :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/25	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	97 310,07	81 088,75	-16 221,32
	c/001 (Excédent d'inv reporté)		20 890,00	
	Solde global d'exécution	97 310,07	101 978,75	4 668,68
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	83 019,33	97 132,37	14 113,04
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		80 024,73	
	Solde global d'exécution	83 019,33	177 157,10	94 137,77

5. Affectation des résultats 2025 du BA « Lotissement du Parc » – D20260224005

Après avoir approuvé ce jour, le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **94 137,77 €**,

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **excédent** de la section d'investissement s'élevant à **4 668,68 €**.

Vu qu'il n'y pas de restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : néant €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002 : 94 137,77 €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section d'investissement, **compte 001**, pour **4 668,68 €**

6. Approbation du CFU 2025 du BA « Locaux Commerciaux » – D20260224006

Tableau récapitulatif :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/25	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	307 924,30	200 000,00	-107 924,30
	c/001 (Excédent d'inv reporté)			
	Solde global d'exécution	307 924,30	200 000,00	-107 924,30
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	4 071,22	4 228,37	157,15
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)			
	Solde global d'exécution	4 071,22	4 228,37	157,15

7. Affectation des résultats 2025 du BA « Locaux Commerciaux » – D20260224007

Après avoir approuvé ce jour, le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **157,15 €**,

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **107 924,30 €**.

Vu qu'il n'y a pas de reste à réaliser au 31 décembre 2025,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : 157,15 €**
- Affectation à la section de fonctionnement, **compte 002 : néant €**
- Affectation au **déficit** reporté de la section d'investissement, **compte 001 : 107 924,30 €**

8. Vote des taux d'imposition 2026 – D20260224008

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. Cependant, si le taux TH augmente la TFPB également.

Le conseil municipal (*1 voix contre et 9 voix pour*) après en avoir délibéré, **DECIDE** de :

- **De ne pas augmenter les taux communaux en 2026** : TFPB = 46,59% ; TFPNB = 60,39% ; THRS = 14,42%

9. Attribution de compensation 2026 – D20260224009

Monsieur le Maire indique que le montant **provisoire** de l'attribution de compensation due à « Saintes Grandes Rives, l'Agglo », s'élève à **58 220 €** pour le fonctionnement et **1 854 €** pour l'investissement de l'année 2026. Il rappelle également, que le montant en investissement doit être amorti l'année N.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- accepte le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2025, soit **58 220 €** pour le fonctionnement et **1 854 €** pour l'investissement,
- décide d'inscrire la dépense au budget à l'article **c/739211** pour le fonctionnement et à l'article **c/2046** pour l'investissement,
- autorise le Maire à mandater la somme par douzième pour le fonctionnement, soit **4 851,67 €** chaque mois et en une seule fois pour l'investissement pour un montant de **1 854 €**.

10. Vote du Budget Primitif (BP) 2026 de la Mairie – D20260224010

Monsieur HERVE présente le budget primitif du budget principal pour l'année 2026, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

Dépenses de fonctionnement réelles :	516 002,84 €
Virement à la section d'investissement :	79 455,16 €
Opérations d'ordre et amortissements :	22 793,00 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u> :	618 251,00 €
Recettes de fonctionnement réelles :	523 287,27 €
Excédent de fonctionnement 2025 reporté :	94 963,73 €
<u>Total des recettes de fonctionnement</u> :	618 251,00 €

Dépenses réelles d'investissement :	176 473,44 €
Déficit d'investissement de 2025 reporté :	106 989,56 €
Restes à réaliser :	11 000,00 €
<u>Total des dépenses d'investissement</u> :	294 463,00 €
Recettes réelles d'investissement :	192 214,84 €
Virement de la section de fonctionnement :	79 455,16 €
Opérations d'ordre et amortissements :	22 793,00 €
<u>Total des recettes d'investissement</u> :	294 463,00 €

Après délibération du Conseil municipal et à l'unanimité des présents :

- ✓ **ADOpte** le budget primitif pour l'année 2026 du budget principal « Mairie » comme présenté ci-dessus,
- ✓ **DECIDE** de ne pas fixer de limite au virement de crédit entre chapitre et maintenir le pourcentage maximum, soit 7,5% du budget.

11. Vote du BP 2026 du BA « Lotissement du Parc » – D20260224011

M. TERRIERE présente le budget primitif du budget annexe « Lotissement du Parc » pour l'année 2026, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

Dépenses de fonctionnement réelles :	152 171,60 €
Opérations d'ordre et amortissements :	61 092,08 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u> :	213 263,68 €
Recettes de fonctionnement réelles :	100 621,15 €
Excédent de fonctionnement reporté :	94 137,77 €
Opérations d'ordre et amortissements :	18 504,76 €
<u>Total des recettes de fonctionnement</u> :	213 263,68 €

Dépenses réelles d'investissement :	47 256,00 €
Opérations d'ordre et amortissements :	18 504,76 €
Total des dépenses d'investissement :	65 760,76 €
Excédent d'investissement reporté :	4 668,68 €
Opérations d'ordre et amortissements :	61 092,08 €
Total des recettes d'investissement :	65 760,76 €

Après délibération du Conseil municipal et à l'unanimité des présents :

- ✓ **ADOpte** le budget primitif pour l'année 2026 du budget annexe « Lotissement du Parc » comme présenté ci-dessus,
- ✓ **DECIDE** de ne pas fixer de limite au virement de crédit entre chapitre et maintenir le pourcentage maximum, soit 7,5% du budget.

12. Vote du BP 2026 du BA « Locaux Commerciaux » – D20260224012

M. TERRIERE présente le budget primitif 2026 du budget annexe « Locaux Commerciaux », équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

Dépenses de fonctionnement réelles :	14 217,00 €
Virement à la section d'investissement :	92 383,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :	106 600,00 €
Recettes de fonctionnement réelles :	106 600,00 €
Total des recettes de fonctionnement :	106 600,00 €

Dépenses réelles d'investissement :	208 615,85 €
Déficit d'investissement de 2025 reporté :	107 924,30 €
Total des dépenses d'investissement :	316 540,15 €
Recettes réelles d'investissement :	224 157,15 €
Virement de la section de fonctionnement :	92 383,00 €
Total des recettes d'investissement :	316 540,15 €

Après délibération du Conseil municipal et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ADOpte** le budget primitif pour l'année 2026 du budget annexe « Locaux Commerciaux » comme présenté ci-dessus,
- ✓ **DECIDE** de ne pas fixer de limite au virement de crédit entre chapitre et maintenir le pourcentage maximum, soit 7,5% du budget.

13. Prix de l'énergie de la Chaufferie Bois – D20260224013

M. TIBURCE propose au conseil de se prononcer sur les tarifs énergétiques de la chaufferie bois. En effet, suite à la dissolution du budget annexe, un seul relevé sera fait pour les bâtiments communaux et le partage des frais scolaires avec ROUFFIAC, en fin d'année.

Les élus souhaitent étudier le coût de l'énergie suite à la dissolution du budget annexe et sa répercussion sur le budget principal avant de se décider. Pour le moment la question est reportée à la prochaine municipalité, aucune augmentation n'est actée.

14. Modification des statuts du SDEER – D20260224014

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), auquel adhère la commune, sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant : « *Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (article L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente.* »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Donne un **avis favorable** au projet de modification des statuts du SDEER de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

15. Mutuelle des agents suite à avis CST – D20260224015

M. le Maire rappelle que la commune participe, depuis le 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation du Centre de Gestion de la Charente-Maritime (CDG 17) concernant la prévoyance santé (maintien de salaire) de ces agents. Néanmoins, concernant la complémentaire santé (mutuelle), le conseil municipal, n'a pas souhaité participer au nouvel appel d'offre proposé par le CDG 17.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 03 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- o **De participer** au financement des cotisations des agents de la collectivité pour les risques santé.
- o **De retenir** pour le risque santé : La labellisation.
- o **De fixer** le montant de participation de la collectivité par agent et par mois, pour le risque santé, à compter du 1^{er} février 2026, à hauteur de **15 €**.
- o Les montants sont fixés pour chaque emploi sur la base d'un équivalent temps complet.
- o **De prendre l'engagement** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.
- o **D'autoriser** M. le Maire ou le premier adjoint à signer tout document afférent au dossier.

16. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Monsieur LASSERRE Ulrich, 21B rue de Reutin des Bois.
- L'immeuble de Monsieur RENOUX Quentin et Madame LAMBERT Chloé, 5 rue du Champ Vert.

Mme LECLERC n'a pas pu être présente ce soir, néanmoins, elle souhaitait soulever un point particulier qui a été débattu en interne. M. TERRIERE lui donnera le compte-rendu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures 15**.

Validation par la nouvelle équipe municipale :

Le Maire

Anthony TERRIERE